

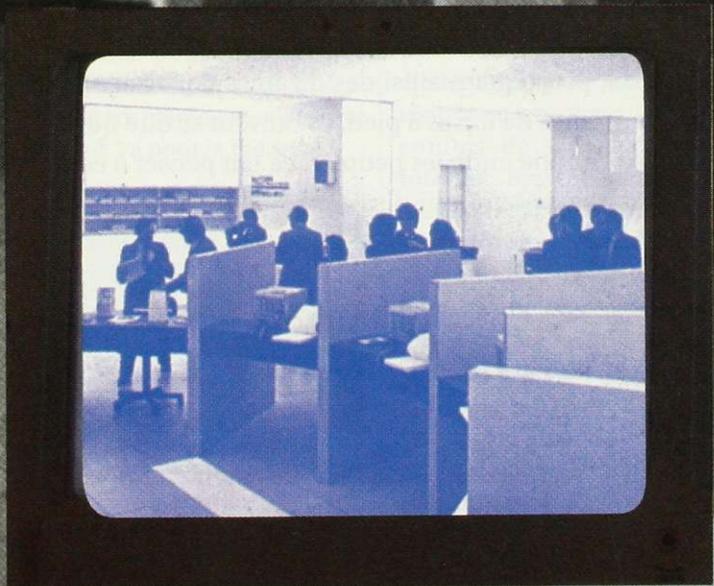
nouvelles



Les caméras du boss sont-elles pointées sur vous



pages 3-5



**CPE : débloccage
des négos après
le vote de grève**
page 6

**Radio-Canada :
reprise
des pourparlers**
page 7

**Cargill :
en lock-out
depuis deux ans**
page 8

Nos amis les Amarécains

Depuis quelques années, des beaux esprits et des francs-tireurs de nos gazettes locales, *La Presse* et *Voir* pour ne pas les nommer, se plaisent à vilipender et à *cromagnoniser* les quelques millions d'entre nous sur la planète qui osent penser et écrire que nos chers voisins d'en bas, les *Amarécains*, comme dit l'unique Elvis Gratton, sont souvent un peuple de barbares, et qu'ils sont la plupart du temps dirigés par une bande d'abrutis en boxers pailletés de *stars* et barrés de *stripes*.

N'empêche que ces derniers n'ont de cesse de nous fournir preuve par-dessus preuve que le fait de gouverner une super-puissance militaire et économique ne rend personne super-intelligent pour autant.

Prenons un exemple patent, le cas d'Israël. Tout le monde sait que sans l'appui militaire, économique et politique des États-Unis, il y a longtemps que le reste des nations auraient forcé l'État sioniste à respecter la résolution de l'ONU de 1967 (il y a 35 ans !) qui exige de lui qu'il quitte les territoires dont il s'est alors emparé. C'est cette complicité des États-Unis qui depuis lors autorise l'horripilante morgue israélienne et c'est à cause d'elle, mon cher George Dobbouliou, que tous ces êtres humains de cette partie du monde *aguissent* tant votre pays, arrêtez de faire semblant de ne pas le savoir.

Et le summum de l'impudence, de la perversité politique et de la malhonnêteté intellectuelle n'est-il pas quand on entend ce président des États-Unis déclarer à la télévision, comme ce lundi premier avril, que l'insup-

portable situation au Proche-Orient est due « au terrorisme basé sur la religion » des partisans d'Arafat ? Alors que se trouve là, au cœur du problème depuis 1947, un État dont l'existence même est basée sur la religion, un État tout entier qui pratique aujourd'hui le terrorisme à bride et à chars blindés abattus !

Et dire que depuis le 11 septembre, nos cloches de politits-chiens à nous ne cessent de lécher les bottes de ces dégénérés : « C'est NOUS les meilleurs amis des Américains ! Oui, à ce moment-ci nous pensons exactement comme nos amis les Américains ! Oui, nous partageons les mêmes valeurs que nos amis les Américains ! » Fu...dge ! Au mieux, c'est de la provocation, au pire, c'est une

invitation en bonne et due forme aux kamikazes du Hamas.

Il serait intéressant de savoir ce qu'en pensent les propriétaires et les travailleurs canadiens des scieries, de cette indéfectible amitié du peuple canadien envers les Américains. Eux qui viennent de se faire faire la passe du petit poulet qui tousse avec l'imposition d'un droit tarifaire de 29 pour cent sur l'exportation de leur bois d'œuvre, provoquant ainsi des dizaines de fermetures et des milliers de mises à pied, ils doivent se dire que si c'est ça l'amitié entre les peuples, ça fait penser à cette philosophe-hétaïre qui disait que les trois quarts du temps, c'est avec ton meilleur ami que ta femme te rend cocu.



504

nouvelles csn

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

Tél. : (514) 598-2131

Publié tous les quinze jours, il est tiré à 25 500 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Benoit Aubry
benoit.aubry@csn.qc.ca

Rédaction

Information-CSN

Photographes

Clément Allard, Alain Chagnon, Michel Giroux, Contributions militantes

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page

Benoit Aubry, Jean Gladu, Sophie Marcoux

Numérisation photo

Benoit Aubry

Films

Graphique Couleur

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus : (514) 598-2233
1601, av. De Lorimier, Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

<http://www.csn.qc.ca>
ISSN : 0712-8789

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2002

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste publication
no de convention : 40064900

Lois du travail muettes

Attention ! Votre patron vous observe peut-être en ce moment

Votre patron vous offre un agenda pour la nouvelle année ? Méfiez-vous ! Peut-être est-il trafiqué et renferme-t-il un micro comme la centaine d'autres objets de surveillance qu'on peut se procurer facilement sur des sites Internet spécialisés. Dans le domaine de la surveillance, la fiction a rejoint la réalité depuis un certain temps déjà. Mais les lois du travail sont muettes à ce sujet.

Textes : Jean-Pierre Larche

En principe, la Charte des droits et libertés, tout comme le Code civil, protège le droit à des conditions de travail justes et raisonnables et ne permet donc pas à un employeur de disposer des caméras dans son établissement pour observer les travailleuses et travailleurs, alors que le Code du travail et la Loi sur les normes du travail sont étonnamment muets à ce sujet. En aucun cas, un employeur n'a le droit de se servir de tels instruments de surveillance pour imposer des mesures disciplinaires ou surveiller ses employé-es dans leur travail. Va pour la théorie...



Le journaliste Daniel Germain rapportait en février, dans *Les Affaires* +, qu'au moins 400 des 500 plus grandes entreprises recensées par *Les Affaires* font partie des clients des sociétés de matériel de surveillance. Cela va des caméras conventionnelles, en circuit fermé, aux micros cachés ; des détecteurs de fumée factices aux caméras à haute définition,



Pour quelque 300 dollars on peut se procurer, par Internet, un tel avertisseur de fumée à l'intérieur duquel une caméra et un micro ont été dissimulés.

dissimulées, que le patron peut visionner, en direct, dans le confort de son salon, par Internet. Bref, quand le chat n'est pas là, les souris sont mieux de ne pas danser.

Si, juridiquement, les informations obtenues par l'entremise d'un tel matériel ne peuvent servir de preuve qu'en des cas bien précis, il demeure hors de tout doute que les gadgets à la James Bond font fureur auprès des employeurs. Un employé d'une entreprise de services de surveillance, joint par *Nouvelles CSN*, explique qu'il est normal qu'un entrepreneur sérieux accorde de l'importance à la productivité de ses employés ou qu'il s'assure de la qualité du service à la clientèle. Par ailleurs, il n'a pas hésité à rassurer son client

potentiel : le dispositif est sans trace, les employés n'en sauront rien !

La CSN réclame un cadre législatif

On peut aisément concevoir qu'il soit hasardeux pour un travailleur d'entreprendre des démarches juridiques longues et coûteuses pour faire reconnaître son droit à la vie privée, surtout s'il n'est pas syndiqué. Des décisions récentes démontrent en effet que le droit à la vie privée suit la personne, qu'elle soit dans son salon ou à son poste de travail et c'est ce qu'un travailleur doit faire reconnaître à la Cour du Québec. C'est pourtant là l'un des seuls recours possibles.

La CSN réclame depuis longtemps un cadre législatif pour baliser l'utilisation d'appareils de surveillance dans les milieux de travail. En France, par exemple, en vertu des lois du travail, il est totalement illégal pour un employeur d'installer des caméras sans en révéler l'existence à ses employés. Chez nous, il n'est pas interdit à l'employeur de truffer son établissement de caméras bien que la charte des droits et le Code civil garantissent le droit à la vie privée et à des conditions de travail raisonnables. La CSN dénonce ce laissez-faire.



DOSSIER

Photos :
Alain Chagnon



Le modèle PE-104 coûte 330 dollars et contient une lentille de 3,62 mm.

« C'est extrêmement inquiétant, soutient le président de la CSN, Marc Laviolette. En fait, les présumés criminels bénéficient d'une meilleure protection que les travailleuses et travailleurs dans la mesure où l'on devra souvent obtenir une autorisation d'un juge pour filer un individu soupçonné d'activités criminelles et que cette pratique est méticuleusement balisée. »

Bien entendu, un employeur a le droit de se prémunir



Des sites Internet ventent la performance de caméras pouvant être dissimulées à l'intérieur de stylos semblables à ceux-ci.

contre le vol ou la fraude. La CSN estime toutefois que le patron qui a des doutes raisonnables devrait obtenir une auto-



DOSSIER



Quatre cents lignes de résolution, clame un site Internet spécialisé dans la vente d'horloges de ce type. À l'intérieur, une caméra est camouflée.

► risation avant de pouvoir commencer l'espionnage ; actuellement, ce n'est qu'après coup, une fois devant le tribunal, qu'on décide si la preuve est recevable ou non. Et dans la même veine, la CSN veut que le tout soit automatiquement divulgué une fois l'enquête terminée.

Un futur plutôt apeurant

Les techniques de surveillance évoluent à un rythme effarant. Aujourd'hui, ce sont des caméras dont l'objectif est de la grosseur de la tête d'une épingle. Demain, ce seront des dépistages génétiques dès l'embauche et les contrôles biométriques. Les réglementations, elles, avancent à pas de tortue.

Apathie inquiétante

À la Commission des droits de la personne, on ne dispose d'aucune donnée sur les plaintes qui ont été formulées quant à l'espionnage en milieu de travail. Le dernier avis de la commission à ce sujet a été émis en 1995. Du côté du ministère du Travail on semble s'inquiéter bien peu du phénomène. Selon le directeur des communications du ministère, Louis Tremblay, aucune recherche n'a été effectuée ni n'est en cours dans le but de modifier la Loi des normes du travail pour encadrer la surveillance en milieu de travail.

Utilisation des nouvelles technologies

Les syndicats doivent être vigilants

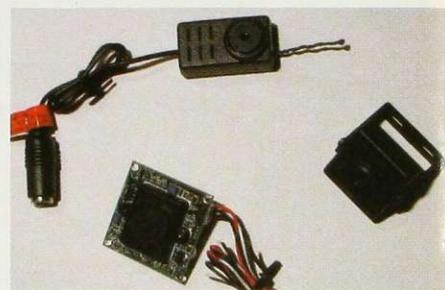
➤ Arrivée de l'Internet et du courrier électronique a bouleversé nos habitudes de travail. C'est particulièrement le cas chez les membres de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN). Rares sont les journalistes et autres recherchistes qui n'utilisent pas ces nouveaux moyens de communication sur une base régulière. La fédération s'est penchée sur la question lors de son congrès en 2000.

Légalement, l'employeur peut imposer toutes les directives qu'il souhaite quant à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, en autant que celles-ci ne contreviennent pas aux droits que les salarié-es possèdent. Et parmi ces droits, il y a bien sûr le droit à la vie privée. Pour contourner cette « embûche », les patrons de certains grands médias ont choisi d'adopter des politiques d'utilisation des nouvelles technologies auxquelles ils demandent à leurs employés d'adhérer. Ainsi, en apposant leur griffe au bas d'un document portant une politique de ce genre, les employé-es de *La Voix de l'Est* attestaient avoir lu et compris que « les usagers ne doivent s'attendre à aucune protection de vie privée en ce

Le gouvernement australien épie les syndicats

➤ Le syndicat maritime de l'Australie se lance dans une longue guerre juridique. Il dénonce le recours, par le gouvernement australien, à des techniques d'espionnage pour surveiller les déplacements et les propos des marins qui ont communiqué avec l'équipage du cargo Tampa, en février. Ce bateau était rempli de réfugiés sud-asiatiques que les autorités australiennes refusaient d'accueillir.

Loin d'y voir un affront à la liberté syndicale, le gouvernement envisage, pour sa part, de



Ces caméras ont été grossies. L'objectif n'est en vérité pas plus large que la tête d'une épingle.

modifier la législation afin de rendre légal ce type de pratiques.

qui concerne ces documents (courriel et Internet) ».

Un syndicat peut toutefois contester cette démarche puisqu'elle a pour effet de modifier les conditions de travail sans que le syndicat y soit associé. Les syndicats de *La Presse* l'ont fait et la politique a été retirée. On peut s'attendre à ce que l'encadrement de l'utilisation des nouvelles technologies fasse de plus en plus partie des demandes patronales lors de renouvellement de conven-

tions collectives.

En effet, pour le patronat, il faut non seulement limiter le « vol de temps », mais aussi se prémunir contre l'introduction de virus. Aussi, l'utilisation du réseau à des fins de harcèlement sexuel ou d'échange de pornographie infantile peut entraîner l'employeur lui-même dans des poursuites légales. Il en va de même pour l'utilisation frauduleuse de matériel disponible sur le réseau, dont on doit acquitter les droits d'auteur.



Pour 300 dollars, ce détecteur de mouvement devient une caméra noir et blanc avec micro.

Un nouveau type de bataille syndicale

Le droit de ne pas être espionné

Les travailleuses et les travailleurs de Câbles d'acier mangent-ils trop gras ? Pour y répondre, il suffirait de poster une diététiste derrière les écrans témoins des trois caméras ultra-performantes qui ratissent toute la surface de la cafétéria des employé-es. Le syndicat dénonce une telle atteinte à la vie privée.



DOSSIER

En 1998, le bruit court dans l'usine où ont été fabriqués les câbles qui soutiennent la toile du Stade olympique que le patron aurait installé plusieurs caméras cachées pour surveiller les travailleuses et les travailleurs. Fin juillet, on en trouve finalement une, grossièrement dissimulée dans un détecteur de mouvement derrière une machine. Le syndicat cogne à la porte du patron, qui dit vouloir se protéger contre le sabotage et assure qu'il s'agit de la seule caméra installée. Quelques jours plus tard, un technicien de Protectron vient à l'usine retirer, dit ce dernier, non pas une, mais deux caméras...

Confronté à un problème qui prend des proportions inquiétantes, le syndicat force l'employeur à davantage de transparence.

Une, deux... et trois caméras

Quelques années plus tard, toutefois, l'employeur profite d'un renouvellement de l'équipement de surveillance, devenu désuet, pour installer une caméra pivotante dans la cafétéria, puis une deuxième... et une troisième. Officiellement, le boss cherche à protéger la distributrice à Pepsi et à faire respecter la loi antitabac.

Le syndicat lui fait alors parvenir une mise en demeure exigeant que :

- l'employeur tienne le syndicat informé de la localisation, de l'orientation et de l'utilisation de toutes les caméras installées ;



Ce sont ces machines distributrices que la direction de Câbles d'acier de Pointe-Claire tient à protéger en installant trois caméras au plafond de la cafétéria.



- les responsables du syndicat puissent avoir accès aux moniteurs ;
- les caméras soient visibles et repérables en tout temps ;
- les caméras soient orientées vers l'extérieur du plancher de l'usine.

Seul ce dernier point reste en suspens, le syndicat et l'employeur s'étant entendus sur



Le syndicat accepte que des caméras soient installées au-dessus des portes de l'usine pour prévenir le vol de matériel.

Benoît Dubois, président du Syndicat des travailleurs de Câbles d'acier Pointe-Claire

les autres exigences. « On sait très bien qu'à long terme ça peut servir à surveiller les gens. Nous sommes prêts à accepter qu'il y ait des caméras aux portes, mais dans la cafétéria... pour moi c'est un lieu privé », explique le président du syndicat, Benoît Dubois. Le syndicat n'abandonnera pas, il veut qu'on retire ces caméras. À ses yeux, ces caméras sont illégitimes et illégales.



Photo : Alain Chagnon

Centres de la petite enfance

Le vote des « douces » provoque la négo

Roger Deslauriers

Après seize mois d'interruption, les négociations en vue d'établir un régime de retraite au bénéfice des travailleuses des centres de la petite enfance vont reprendre à compter du 12 avril. Les travaux concernant l'équité salariale s'amorceront quelques jours plus tard. Commentant ce tournant majeur pour les 5500 employées des CPE affiliées à la CSN, la vice-présidente de la centrale, Claudette Carbonneau, l'octroyait essentiellement à la détermination de celles qu'elle appelle les « douces ». « Ce changement d'attitude de la part du ministère est essentiellement attribuable à la force du vote des travailleuses des CPE ; ce débloccage est une première victoire de leur solidarité », expliquait la vice-présidente responsable des négociations.

C'est à plus de 97 pour cent que les travailleuses des centres de la petite enfance ont donné leur accord à la recommandation de leur conseil syndical qui proposait trois journées de débrayage. Lors d'assemblées imposantes, les travailleuses n'en étaient manifestement pas à se demander si le temps était à l'action. Depuis le printemps 2001 elles avaient participé à des activités, tenu des assemblées, informé les parents, sensibilisé la population. Rien n'avait pu faire bouger le ministère. Au moment de prendre le vote de débrayage c'est, sans doute, de tout cela qu'elles se rappelaient. Quand des filles, des femmes dont le métier est de distribuer la tendresse à des enfants décident qu'elles sont prêtes à monter aux barricades, c'est qu'elles ont tout tenté avant.

Le temps des promesses rompues

Signée en mai 1999, l'entente qui octroyait un redressement salarial aux éducatrices

en garderie prévoyait que les travaux de deux comités conjoints, sur la retraite et sur l'équité, devaient aboutir dans l'année suivant ce règlement. Pourtant, les travaux du premier comité, celui sur la retraite, devaient être interrompus par le gouvernement en

décembre 2000. Concernant l'équité, sous prétexte qu'il n'était pas l'employeur direct, le ministère mettait fin aux discussions en octobre 2001.

Un changement d'attitude nécessaire

Depuis sa prise en charge du



Photo : Clément Allard



Photo : Alain Chagnon

Dès le début mars, des actions quasi quotidiennes ont eu lieu à travers tout le Québec.

ministère de la Famille et de l'Enfance, madame Linda Goupil n'avait pas semblé porter beaucoup d'attention aux suites que son gouvernement s'était engagé à donner. Encore récemment, elle remettait à la fin de l'année toute possibilité de mettre en place le régime de retraite sans indiquer ni le processus y conduisant ni si elle entendait en négocier le contenu avec les représentants syndicaux.

Avec la réouverture des pourparlers patronaux-syndicaux, Mme Goupil annonce une nouvelle attitude. L'application des moyens de pression prévue pour la mi-avril pourrait être reconsidérée et reportée. « Le changement de cap que semble adopter la ministre doit maintenant se traduire à la table de négociation. Il est clair que nous allons donner toutes les chances à la négo, mais il faudra que la bonne foi et la volonté de conclure des ententes dans des délais acceptables soient présentes de l'autre côté de la table aussi », d'affirmer Jeff Begley, vice-président du secteur privé de la FSSS-CSN.

Pas moins de 97 pour cent des membres ont approuvé la stratégie qui leur était recommandée par le conseil syndical. Ci-contre, une assemblée tenue à Québec.

Le 24 mars, Ginette Lavoie et Jeff Begley, porte-parole du secteur des CPE à la FSSS, et Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN, ont rendu publics les résultats du vote.



Plus de 1000 des 1400 syndiqué-es ont participé à l'assemblée générale extraordinaire, le 26 mars.

Les voix de Radio-Canada sont de retour sur... Radio Libre

Jean-Pierre Larche

Depuis le 3 avril, les animateurs et journalistes de la radio et de la télévision de Radio-Canada ont repris du service. On peut les entendre en webradio, sur Radio Libre. Les fidèles auditeurs des Jean Dussault, Michel Desautels et cie pourront les retrouver à partir du site Internet du Syndicat des communications de Radio-Canada (<http://www.scrs.qc.ca>).

Voilà une excellente façon de connaître les problèmes qui sont à la source du conflit de travail à la Société Radio-Canada, décrits par les 1400 lock-outés eux-mêmes. Allez y palper le moral des troupes sur les

lignes de piquetage.

Au moment où *Nouvelles-CSN* entrait sous presse, le 4 avril, les négociations venaient tout juste de reprendre après 13 journées de lock-out. Parmi les points en litige, notons la pré-

carité d'emploi, l'équité de traitement entre tous les employé-es de la société d'État, la protection des emplois et le traitement réservé aux employé-es temporaires.



En lock-out, les syndiqué-es font du piquetage partout au Québec. Sur la photo, des membres du SCRC de la capitale nationale.

Chronologie du conflit à Radio-Canada

16 mars : Réunis en assemblée générale extraordinaire, 787 syndiqué-es de Radio-Canada du Québec et de Moncton rejettent, dans une proportion de 68,5 pour cent, l'offre globale et finale que la Société Radio-Canada (SRC) avait soumise au syndicat le 12 mars. Ils votent, à 88 pour cent, en faveur de moyens de pression pouvant aller jusqu'à des débrayages de 24 heures.

18 mars : La SRC fait parvenir un avis de lock-out pour le 21 mars, qu'elle retirera par la suite.

19 mars : Le syndicat émet un avis de grève de 24 heures pour le 22 mars.

22 mars : Le syndicat déclenche un débrayage de 24 heures à la première heure. À 00 h 31, la SRC met ses employé-es en lock-out tout en prétendant que le Code canadien du travail ne permet pas de faire une grève de 24 heures et que ses employé-es sont donc en grève générale illimitée.

26 mars : Nouvelle assemblée générale. Les syndiqué-es réitérent leur appui envers leur comité de négociation et le cadre

de règlement en 10 points qu'il leur propose, dans une proportion de 90,4 pour cent.

27 mars : Le Conseil canadien des relations industrielles confirme que la stratégie syndicale d'une grève de 24 heures est parfaitement conforme au Code canadien du travail et que les employé-es sont bel et bien en lock-out.



Le 26 mars, les membres du syndicat, provenant de tout le Québec et de Moncton, se sont réunis devant le siège social de la SRC, boulevard René-Lévesque.

28 mars : Les négociateurs se retrouvent en compagnie du médiateur afin de reprendre les pourparlers. Ils conviennent de se revoir une semaine plus tard sans condition préalable.

2 avril : La SRC pose trois nouvelles conditions à une reprise des négociations. L'une d'entre elles exige un moratoire sur les opérations de sensibilisation, d'information et de mobilisation du syndicat pour une période de 10 jours.

3 avril : Le syndicat réitère son appel à la négociation, propose de ne faire aucune déclaration publique sur les discussions et de n'engager aucune action susceptible de miner le climat de négociation. La SRC accepte les termes posés par le syndicat et revient à la table de négociation.

Cargill : deux ans de lock-out

Michel Crête

Les 43 travailleurs des élévateurs à grain de Cargill, à Baie-Comeau, ont entrepris leur troisième année de lock-out. C'est le 28 mars 2000 que le géant de l'alimentation et des céréales Cargill, de Minneapolis, au Minnesota, a décrété le lock-out à ses installations portuaires de Baie-Comeau.

« C'est dur pour le moral. Tous les jours nous voyons notre employeur poursuivre ses opérations de chargement et de transbordement du blé de l'Ouest canadien ou du Midwest américain grâce au travail du personnel cadre et des sous-traitants. Mais ce sont nos emplois qui sont en jeu. Aussi, nous battons-nous toujours pour signer un contrat de travail qui les protégera », explique le président du syndicat, Gilbert Saint-Laurent.

Discussions régulières

Par l'entremise du médiateur du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), le syndicat a présenté à l'employeur, le premier mars, un protocole en vue de renouveler la convention collective. Ce texte pouvant conduire à une entente prévoit qu'en cas de différends, ceux-ci seraient soumis à la procédure d'arbitrage accélérée. Depuis, pas une semaine ne passe sans que les parties patronale et syndicale aient des échanges sur ce protocole. Cependant, le 27 mars, Cargill a mis des bâtons dans les roues en posant comme condition à la poursuite des discussions que le syndicat retire ses plaintes de négociation de mauvaise foi, ainsi que celles contre « les travailleurs de remplacement » (scabs).

Litiges

Le projet de contrat de travail déposé par Cargill menace l'emploi des travailleurs parce que Cargill voudrait que le personnel cadre et des sous-traitants



Les 43 travailleurs des élévateurs à grain de Cargill, à Baie-Comeau, sont en lock-out depuis le 28 mars 2000. Leur syndicat tente activement de relancer la négociation en vue d'un règlement satisfaisant.

puissent accomplir l'ouvrage des syndiqués, sans garantie d'emploi pour ces derniers. L'employeur veut également éliminer l'emploi de six des dix travailleurs affectés à la maintenance mécanique. L'introduction des changements technologiques inquiète également les employés. Ceux-ci revendiquent aussi l'amélioration des régimes d'assurance

collective et de retraite, ainsi qu'un processus qui fera en sorte que les 10 travailleurs à temps partiel auront le même salaire que leurs autres camarades. Les syndiqués accepteraient des augmentations semblables à celles octroyées dans la fonction publique en 1998-1999: un contrat de quatre ans et des hausses totalisant neuf pour cent.

Les négociations ont débuté en janvier 1999.

Solidarité

Vous pouvez appuyer le Syndicat national des employés de Cargill (CSN) en lui faisant parvenir vos dons : 999, rue Comtois, Baie-Comeau, (Québec) G5C 2A5.

Bienvenue aux 255 nouveaux camarades de Saint-Hyacinthe

Pierre Dubois



Un nouveau syndicat (CSN) représentera les 255 travailleuses et travailleurs de l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe.

Le 71^e syndicat du secteur hôtellerie-loisir vient de joindre les rangs de la Fédération du commerce, affiliée à la CSN.

Le mercredi 2 avril, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Hôtel des Seigneurs (CSN) de Saint-Hyacinthe déposait une requête en accréditation auprès du Commissaire général du travail. Auparavant, les Métallurgistes unis d'Amérique, local 9400 (Métallos) représentaient les 255 employé-es de cet hôtel, situé à proximité de l'autoroute 20.

La CSN dénonce le terrorisme d'État d'Israël

Pierre Dubois

Le président de la CSN, Marc Laviolette, dénonce la violence au Proche-Orient qui atteint ces jours-ci des sommets inégalés. « Sous la direction de Sharon, nous sommes en présence d'une fureur étatique qui réplique aux pierres par des chars d'assaut, qui sanctionne des balles perdues avec des avions de chasse et avec des hélicoptères de combat », a lancé le président de la CSN. « Pour qu'il y ait la paix au Proche-Orient, il faut éliminer la source de la guerre. La source, c'est l'occupation du territoire palestinien depuis 1967 », a ajouté Marc Laviolette.

La CSN réaffirme ainsi son appui au peuple palestinien. Le 27 mars dernier, le président de la CSN prenait part à une soirée de solidarité, à laquelle assistaient quelque 450 personnes. Cette rencontre se tenait à

la salle de l'Union française à Montréal. Deux semaines plus tôt, le dernier conseil confédéral de la CSN avait adopté une résolution pressant le gouvernement canadien de faire respecter les résolutions de

l'ONU et exigeant le retrait d'Israël des territoires occupés. Avant d'adopter cette résolution, le conseil confédéral a entendu Matan Kaminer, Israélien et objecteur de conscience, refusant de servir sous



Marc Laviolette

l'armée israélienne d'occupation. M. Kaminer a soutenu que la stratégie utilisée actuellement par Sharon est bien loin de faire l'unanimité dans son pays.

Nouvel élan pour la communauté académique mondiale

France Désaulniers

L'Internationale de l'éducation (IÉ), fédération syndicale internationale qui regroupe les organisations du domaine de l'éducation, tenait récemment à Montréal sa 3^e conférence sur l'enseignement supérieur et la recherche. Orchestrée en collaboration avec les organisations affiliées du Québec et du Canada, dont la FNEEQ-CSN, cette conférence sur l'enseignement supérieur et la condition du personnel enseignant visait à adopter des recommandations concernant plus particulièrement les futures négociations de l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS) et d'affirmer des positions communes dans les arènes internationales.



Une centaine de représentantes et représentants de 37 organisations syndicales de 27 pays ont pris part à l'événement.

Les préoccupations entourant l'enseignement transfrontalier et celles concernant la liberté académique ont largement été discutées. L'exposé de Nyamien Messou N'Guessan de la Côte d'Ivoire illustre d'ailleurs particulièrement bien les nouvelles réalités. On change de terminologie, on change de pays et de continent, mais les impacts sur l'enseignement supérieur sont similaires : on lie le financement des universités au nombre de diplômés sortants, de plus en plus de professeur-es ont des contrats à durée déterminée, ce qui fait

de la précarité une denrée commune... Cette dimension a pris une large part dans les discussions, notamment à la suite d'une présentation des chargés de cours des universités syndiqués à la FNEEQ.

Dans les pays du Sud, si la question de l'éducation de base est omniprésente, elle ne fait pas oublier que si on forme moins de futurs maîtres dans les universités, les répercussions se feront sentir sur la qualité de l'enseignement primaire et secondaire... Il convient par ailleurs de souligner que peu d'organisations du Sud ont

participé à la conférence. Pourtant, les enseignants des universités publiques du Brésil viennent de mener une grève de trois mois, un long conflit a eu lieu à l'UNAM du Mexique... Nous aurions souhaité partager leurs expériences.

Sans aucun doute, la question de la commercialisation de l'éducation sera sur la sellette au cours des prochains mois, voire des prochaines années. À nous de faire en sorte que l'éducation demeure un droit inaliénable.

Le système canadien des soins de santé En route vers un système à 10 vitesses ?

Textes : Henri Goulet

Quatre spécialistes. Quatre provinces. Quatre tendances. Quatre roues motrices, 10 vitesses au plancher. C'est un peu l'image qui se dégage du système de soins de santé au Canada à la suite d'un débat tenu lors de la conférence publique organisée par l'Institut d'études canadiennes de l'Université McGill, en février dernier. Appelés à se prononcer sur la viabilité d'un système public uniforme d'un bout à l'autre du pays, les porte-parole des quatre plus importantes commissions d'étude sur le système actuel s'entendent sur une chose : le système canadien est fragilisé. Deux croient qu'il est réformable. Deux ont déjà décidé des obsèques. Provinciales d'abord et nationales... si Romanow le veut.

La commission Romanow à Montréal Les enjeux se précisent

Détrompez-vous. Les cow-boys de la privatisation ne galopent pas seulement dans « le plat pays qui est le mien ». À Montréal, le président de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, Roy Romanow, a eu droit à une version *made in Québec*.



Claudette Carbonneau à la commission Romanow, le 26 mars : « Nous demandons au gouvernement fédéral de hausser les paiements de transfert, de les transformer en points d'impôt pour ensuite réajuster la formule de péréquation afin de mieux prendre en compte la réalité de la pauvreté. »

C'est Yves Lamontagne, président de l'illustre Collège des médecins, qui a été le premier à dégainer avec sa formule : « Il faut dépolitiser la santé si on veut faire une véritable politique de la santé. » Et comment y arriver ? En créant une régie autonome de la santé, une sorte d'Hydro-Santé où l'État serait le garant du système, mais pas le gérant. La vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a rapidement remis

les pendules à l'heure. « La santé relève d'un choix fondamental de société et, à ce titre, il est très important que les élus politiques aient leur mot à dire et des comptes à rendre à la population. »

Pour la CSN, a-t-elle aussi fait valoir, la santé relève de toute une série de déterminants qui dépassent les simples soins de santé. Pour cette raison, gérer la santé avec des fonds complètement distincts du reste des budgets s'avère être une très mauvaise voie.

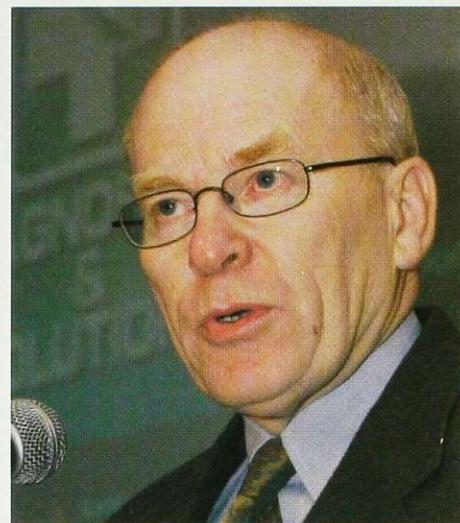


Questionné sur sa volonté et son indépendance face au gouvernement fédéral, Roy Romanow avait ce commentaire à faire à Montréal : « Je suis un enquêteur indépendant. Je veux livrer un rapport qui va résister au temps et je dis qu'il va refléter ce que j'ai vu et ce que je crois. »

SYSTÈME DE SANTÉ À 3 VITESSES...



Il faut qu'il se passe quelque chose !



Ken Fyke (Saskatchewan)

« Trop souvent, la santé se présente à la table du conseil des ministres et avale le lunch de tous les autres. Il faut corriger cette tendance malsaine. »

Ken Fyke a été sous-ministre de la santé en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Il est l'auteur du rapport de la commission d'étude sur le système de santé en Saskatchewan : *Caring for Medicare : Sustaining a Quality System*, publié en 2001. Pour lui, le système public est viable dans la mesure où des changements majeurs seront effectués, surtout au niveau de l'organisation des services.

« Un système de financement public est viable, mais je ne dis pas que le système actuel est viable, principalement à cause des problèmes de quantité des services requis et de la hausse faramineuse de certains coûts.

« Allons-nous vers un système à 10 vitesses ? Ça dépend du rôle du gouvernement fédéral. Si les provinces commencent à prendre des directions différentes, c'est évident que nous y allons rapidement. Moi je dis qu'il faut rendre le système plus efficace et plus efficient avant de demander plus d'argent. Je dis aussi que le financement doit provenir d'un système public d'impôts. L'Alberta avance l'idée qu'il faut déjà imposer des frais d'utilisation ou autres primes. Je ne suis pas d'accord avec cette approche. Il s'agit d'une formule régressive. En fait, c'est sur la façon de trouver l'argent qu'il y a désaccord. »

Le système actuel n'est pas viable !



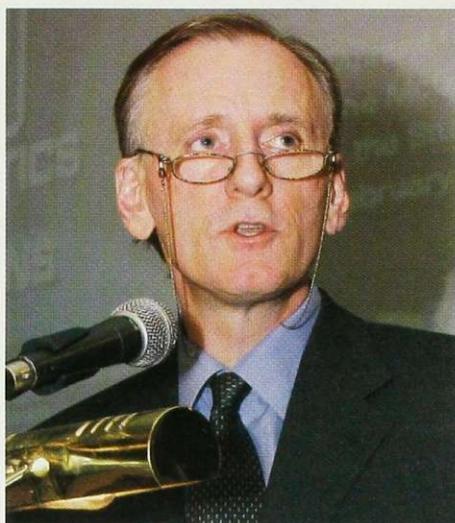
Eldon Smith (Alberta)

« Si certains services ne sont plus couverts par l'assurance publique, nous croyons que les gens sont en droit de se les procurer autrement. »

Eldon Smith est cardiologue et ancien doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Calgary. Il était membre de la commission Mazankowski portant sur la réforme des soins de santé en Alberta et dont le rapport a été rendu public en décembre 2001. Le gouvernement albertain de Ralph Klein, dans son plan d'action, a annoncé qu'il était prêt à implanter la majorité des recommandations proposées par la commission.

« Je suis en désaccord avec Ken Fyke. Le système actuel, basé sur le financement public via les impôts, n'est pas viable financièrement. Dans notre rapport, nous en sommes arrivés à la conclusion que le système en Alberta, qui est en fait un non système, n'est pas viable, surtout avec le taux d'imposition actuel. Les attentes des citoyens sont claires : ils veulent une plus grande accessibilité aux soins et aux nouvelles technologies, ils ne veulent plus attendre pour les soins et refusent les restrictions de services, mais ils ne veulent pas non plus une hausse d'impôts. Nous proposerons donc de nouvelles sources de revenus et de nouvelles formes de paiement. »

Nous redonner la capacité de faire des choix !



Michel Clair (Québec)

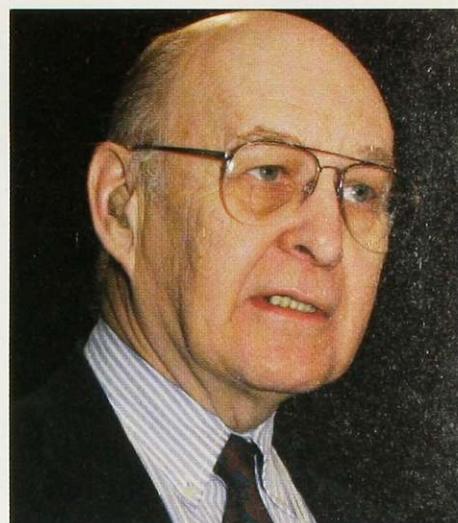
« Au Québec, un des choix prioritaires doit porter sur la réorganisation de la première ligne. »

Entre juin 2000 et janvier 2001, Michel Clair a présidé la Commission d'étude sur la santé et les services sociaux au Québec. Il a siégé à l'Assemblée nationale du Québec de 1976 à 1985, période durant laquelle il a dirigé plusieurs ministères. Il se fait un ardent défenseur de la réorganisation des structures et des services, surtout ceux de première ligne.

« Il faut reconnaître que les Québécois sont attachés à un système de santé basé sur un financement public fondé sur l'équité, la solidarité et la compassion. Il faut aussi reconnaître que le *statu quo*, tant organisationnel que financier, enfonce le système dans une impasse, d'où la nécessité et la capacité de faire des choix.

« Pour moi, il est illusoire de penser qu'il peut exister un seul système de santé au Canada. C'est de la pensée magique. Comment penser créer un système qui soit uniforme d'un océan à l'autre alors qu'il est déjà très ambitieux de parler d'un système uniforme à l'intérieur d'une même province ? La commission Romanow doit surtout faciliter la création d'un système de qualité dans chacune des provinces et assurer que la transférabilité puisse continuer de s'appliquer. Tenter d'homogénéiser le système canadien est un objectif irréaliste. »

Le dogme est brisé !



Duncan Sinclair (Ontario)

« En Ontario, il y a un manque évident de vision politique. Le gouvernement ne sait pas où il veut aller et, comme le disait si bien Yogi Berra, si tu ne sais pas où tu vas, tu risques d'aboutir ailleurs. »

Duncan Sinclair a été, entre autres, doyen de la Faculté des Arts et des Sciences et de la Faculté de Médecine à l'Université Queen's. Entre 1996 et 2000, sous le gouvernement de Mike Harris, il a présidé la commission sur la restructuration des services de santé en Ontario. Aujourd'hui retraité, il déplore le manque de leadership politique requis pour ouvrir les portes du système de santé au secteur privé.

« Les problèmes et les solutions pour améliorer le système sont bien connus. Malheureusement, les problèmes ne se règlent pas à cause d'un manque flagrant de leadership dans toutes les provinces et au niveau fédéral.

« Notre mandat premier était de transformer les 200 hôpitaux de la province. Ceux-ci ont réussi l'extraordinaire exploit de se transformer en icônes de *Medicare* et, comme vous le savez, trafiquer les icônes est une chose que les politiciens qui veulent se faire réélire ne font pas spontanément. La plus grande réalisation de notre commission est d'avoir brisé le *statu quo*. Le dogme est brisé. Le changement est devenu possible, même dans le système de santé et même en Ontario. »

Équité salariale : le dernier droit

Jacqueline Rodrigue

Le 10 avril, au Sheraton Laval, des centaines de membres provenant des quatre fédérations du secteur public de la CSN, soit la FSSS, la FEESP, la FNEEQ et la FP, se réuniront pour parler d'équité salariale.

Si ces fédérations ont décidé de tenir conjointement une instance, chose rare dans l'histoire du secteur public, c'est qu'il y a beaucoup à dire, mais beaucoup plus à faire, et ce, dans des délais tout autant contraignants qu'impératifs. Cette instance servira à mettre en place le plan de travail avec les syndicats, 690 dans le secteur public CSN.

« **N**ous entrons réellement au cœur des travaux. Comme le dit notre thème, nous sommes dans le dernier droit, mais pour enfin toucher notre but, ce sont des énergies militantes considérables et soutenues qui devront être déployées au cours des prochaines semaines et des prochains mois, a expliqué la vice-présidente de la CSN,



Claudette Carbonneau

Claudette Carbonneau. En effet, il y a fort à faire : mener des milliers d'enquêtes, informer les membres puis les mobiliser sur des questions qu'on sait sensibles : la valeur des emplois ! Notre action et les choix que nous ferons devront faire en sorte qu'à la fin du processus, nous aurons des résultats satisfaisants qui susciteront l'adhésion de nos membres. Nous pourrions alors parler de réussite », poursuit-elle.

Une instance conjointe

Pour les quatre personnes que nous avons interrogées dans les fédérations du secteur public, un seul et même son de cloche : tout le monde doit défendre ce dossier, et tenir ensemble une

instance permet à tous d'avoir les mêmes informations et d'être au même diapason.



Francine Lévesque

Pour Francine Lévesque, vice-présidente responsable de la condition féminine et du dossier de l'équité salariale à la FSSS, cette activité CSN à grand déploiement marque une étape importante où les syndicats vont vraiment entrer en jeu. Nous aborderons avec eux des questions concrètes et espérons qu'ils oseront poser les leurs. Les prochaines étapes représentent enfin une occasion pour que les syndicats s'approprient ce dossier, ce qui constitue une condition pour assurer la cohésion de nos troupes.



Ginette Guérin

Pour Ginette Guérin, présidente de la FEESP, certes, cette journée doit nous permettre de bien faire saisir l'ampleur de la démarche à mener et du travail qui reste à faire, mais aussi la nécessité de se mobiliser pour atteindre nos objectifs. Rien n'arrivera sans efforts, c'est à l'arraché que nous obtiendrons des résultats, et ce, morceau par morceau, miette par miette. Il y a de l'argent en jeu et le gouvernement risque de se braquer à un moment donné, c'est inévitable.



Pierre Patry

Pour Pierre Patry, président de la FNEEQ, même si les membres qu'il représente ne font pas partie de la démarche d'équité salariale, ceux-ci formant une catégorie mixte et distincte des enseignants des commissions scolaires, leur participation à cette instance est importante, car ils sont solidaires de cette démarche depuis le début. De plus, cela permet à tout le monde de réaliser le travail considérable à accomplir. En outre, pour ses membres, il y a là l'assurance d'une véritable démarche d'équité sala-

riale et non d'un quelconque prétexte pour modifier la structure salariale des enseignantes et enseignants du collégial.



Luc Tessier

Pour Luc Tessier, vice-président à la FP, les dernières étapes qui restent à franchir permettront de compléter la démarche d'équité et enfin de dire : « À travail équivalent, salaire égal ». Mais pour que la démarche trouve son aboutissement, tout le monde doit se mobiliser et être conscient des étapes qui restent à franchir : faire les enquêtes, faire les évaluations, tirer les conclusions puis aborder la négociation.

Bref, il reste beaucoup de pain sur la planche d'ici la fin des travaux, prévue le 31 décembre 2002.

Pour les 250 employé-es de Parmalat

Nouveaux contrats de travail signés CSN

Michel Crête

Deux ans jour pour jour après avoir reçu son certificat d'accréditation, le syndicat représentant quelque 250 employées de bureau, chauffeurs et travailleurs du producteur de lait Parmalat, à Montréal, a donné le feu vert à trois conventions collectives négociées par la CSN.

Membres d'une autre organisation syndicale durant 47 ans, les travailleuses et les travailleurs se sont en effet prononcés, le dimanche 17 mars, jour de la Saint-Patrick, par de très fortes majorités en faveur de leur contrat de travail. À l'unanimité chez les employées de bureau, à 89 pour cent chez les camionneurs et à 81 pour cent chez les travailleurs de l'usine.

De passage aux locaux de *Nouvelles CSN* à Montréal, le président du syndicat, Émilien Boudreau, était heureux des résultats de cette négociation.

Application uniforme de la convention

« Nos conventions collectives dataient de 47 ans. Nous avons réussi le tour de force de les réécrire de bout en bout, dit-il.



L'unité, ça rapporte ! C'est ce que vous diront les employées de bureau, les camionneurs et les travailleurs du producteur de lait Parmalat, à Montréal. Unité dans l'action certes. Unité en négociation également. C'est que la négociation des conventions collectives de ces trois groupes s'est déroulée à une seule et même table. La transparence a donné des résultats. Leur convention est une des meilleures du secteur, dit-on.

Ainsi, nous avons pu clarifier nos droits afin qu'il y ait une application uniforme de la convention collective, mettant ainsi fin à une application qui

auparavant variait d'une année à l'autre », précise Émilien Boudreau.

D'une durée de trois ans, de mars 2002 à mars 2005, les nou-

velles conventions collectives sont assorties d'augmentations de salaire de 2 pour cent pour chacune des années du contrat de travail. Ces hausses sont également rétroactives à juin 2002.

Au chapitre du régime de retraite, les employées de bureau auront dorénavant les mêmes bénéfices que les chauffeurs et les travailleurs de l'usine. Cette catégorie de salariées améliore aussi sa clause de prise de congés de maladie et se voit accorder un congé mobile supplémentaire.

Une des meilleures conventions du secteur

« C'est une des meilleures conventions collectives du secteur laitier », croit le président du syndicat.

« Mais cela n'aurait pu se faire sans la CSN, qui a favorisé la solidarité entre trois groupes d'employé-es », soutient Émilien Boudreau.

Les conventions collectives conclues, le président du syndicat compte, dans un avenir rapproché, organiser plusieurs activités syndicales et sociales « pour demeurer unis ».

À la fin du contrat de travail, le salaire des employées de bureau atteindra approximativement 19,44 \$ l'heure, alors qu'il sera de 23,99 \$ pour les camionneurs et d'environ 22 \$ pour les travailleurs de l'usine.

Alcoa doit bouger

Michel Crête

Québec met 175 mégawatts (MW) à la disposition d'Alcoa pour qu'elle puisse augmenter sa production à son aluminerie de Baie-Comeau. C'est l'assurance que le premier ministre Bernard Landry a réitérée au président de la CSN, Marc Laviolette, lors d'une rencontre, le 14 mars.

C'est Alouette-Alcan qui a remporté la course aux 500 MW. Le consortium pourra doubler sa production à l'aluminerie Alouette, à Sept-Îles. En échange, le groupe s'est engagé à créer 1000 emplois, d'ici 10 ans, dans la transformation secondaire. Même si le premier ministre avait alors indiqué qu'Alcoa pourrait se prévaloir de 100 MW supplémentaires pour accroître

sa production, Baie-Comeau était déçue.

« Les mégawatts sont là. C'est à Alcoa de bouger. La compagnie doit faire connaître ses couleurs et s'engager à moderniser son usine et son procédé Soderberg. Quatre cents emplois en dépendent. C'est également souhaitable pour contribuer à ce que le Québec réduise ses gaz à effet de serre. Alcoa doit elle aussi se lancer dans la transformation secondaire, ce que nous revendiquons depuis longtemps. La compagnie doit sortir immédiatement de son mutisme et mettre fin à une attente qui angoisse les travailleurs », a commenté Marc Laviolette.

L'usine d'Alcoa à Baie-Comeau fait appel à 1575 métallurgistes.

Dangereux embouteillage à l'urgence

Jean-Pierre Larche

Le débordement de l'urgence de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme est dangereux pour le personnel et pour les patients. La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) le sait mais elle hésite à aller plus loin que les constats.

De façon régulière, l'un des corridors les plus achalandés de l'hôpital fait office de salle d'urgence. Trop souvent, plus de 10 lits s'y entassent de sorte que la circulation (et la pratique médicale) y est rendue extrêmement difficile... En certains endroits du corridor, plus étroits, une civière passe de justesse lorsqu'une autre est collée au mur.

Alternative possible

Pour le syndicat CSN de l'endroit, qui représente les employés généraux, il n'y a qu'une alternative pour assurer la sécurité du personnel et des patients : reloger les civières dans un local adjacent, libre presque toute la journée. Actuellement, on s'en sert uniquement pour entreposer les draps propres durant quelques heures...

La direction s'y refuse pour le moment, même s'il s'agit d'une des recommandations principales d'un comité paritaire mis sur



Selon l'ASSTAS, aucune civière ne devrait être stationnée dans cette partie étroite du corridor.

ped, à la demande de la CSST, pour trouver des solutions au débordement de l'urgence.

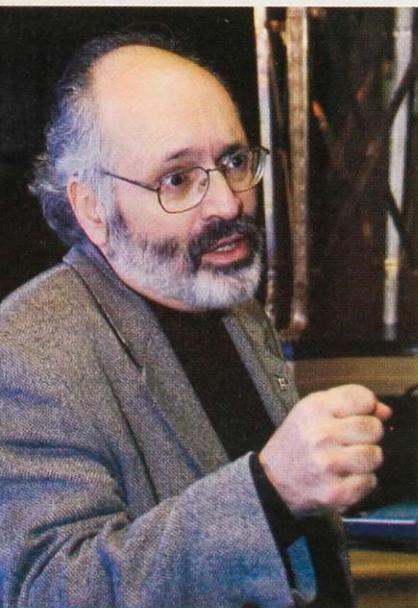
L'Association pour la santé et la sécurité au travail, secteur affaires sociales (ASSTAS) estime également que la situation est dangereuse. En conférence de presse, le 21 mars, le président de la CSN, Marc Laviolette, a dénoncé l'hésitation de la CSST à utiliser ses pouvoirs pour corriger la situation.

Assurance médicaments

Le régime doit devenir public et universel

— Marc Laviolette

Yvan Sinotte



Marc Laviolette

« Le régime d'assurance médicaments doit devenir public et universel ; c'est la seule alternative dont nous disposons pour en réduire les coûts », note le président de la CSN, Marc Laviolette, en réaction au budget de dépenses déposé par le ministre Joseph Facal le 26 mars.

Devant l'absence de toute prévision d'augmentation des crédits destinés à l'assurance médicaments, le président craint que le gouvernement ne décrète une hausse substantielle de la franchise afin de pouvoir couvrir les coûts en croissance exponentielle du régime.

« De l'aveu même du ministre Facal, note Marc Laviolette, les coûts de ce régime croissent de 15 pour cent annuellement et cette croissance ne peut con-

tinuer d'être soutenue de la sorte à moyen terme. Le contribuable, alors, risque fort de devoir fouiller dans ses poches pour absorber cette augmentation. »

Gare à la privatisation

Toujours dans le domaine de la santé, le gouvernement ne prévoit pas de croissance significative des dépenses de la Régie d'assurance maladie, non plus que des services médicaux. « Pourtant, commente Marc

Laviolette, on sait très bien que ces dépenses n'iront pas en diminuant. Il faudra être attentif à la manière dont le gouvernement tentera de maîtriser ces coûts, qui risquent de se traduire par une certaine tentation de privatisation. Si ce devait être le cas, le gouvernement trouvera la CSN en travers de sa route. »

Notre argent doit revenir d'Ottawa

Faisant notamment allusion aux faibles hausses de crédits alloués à l'éducation et au logement social, Marc Laviolette constate que « notre marge de manœuvre demeure à Ottawa. Nous devons aller y chercher ce qui nous revient si nous voulons conserver et améliorer nos acquis ».

Des vents favorables pour la Davie

Michel Crête



Secoué par une succession de bourrasques et de dépressions, naviguant en plein maelström jusqu'à tout récemment, le chantier naval Industries Davie, à Lévis, peut enfin profiter de vents favorables.

Construite à Lévis il y a 12 ans, la frégate *Ville de Québec* de la marine canadienne entrera en cale sèche le 19 avril. Évalués à 2,5 millions de dollars, les travaux de radoub de ce navire mobiliseront 125 travailleurs jusqu'au 22 juin, date à laquelle il doit reprendre la mer.

Pourtant, à la mi-mars, le ministère canadien des Travaux publics s'appêtait à confier la réparation de la frégate au chantier Halifax Shipyard, même si la soumission des Industries Davie était de 300 000 \$

inférieure à son compétiteur. Les fonctionnaires fédéraux se montraient insatisfaits des garanties de réalisation des travaux offertes par le syndicat qui administre les Industries Davie. S'ensuivirent des pressions politiques et syndicales qui ont amené le ministre canadien responsable des Travaux publics, Don Boudria, à demander qu'un délai soit accordé à la Davie, qui s'est finalement vu octroyer les travaux.

« L'obtention de ce contrat démontre l'agressivité et la compétitivité de notre chantier. C'est encourageant pour un éventuel acheteur », a déclaré le président du syndicat, Richard Gauvin, qui représente 1500 travailleurs. Il a aussi salué les efforts qu'a déployés le député bloquiste Antoine

Contrat de 200 millions ?

Selon la porte-parole de la compagnie Torch Offshore, spécialisée dans l'installation de pipelines en mer, les Industries Davie seraient bien placées pour décrocher ses 200 millions de dollars de contrats et faire travailler 600 ouvriers pendant une quinzaine de mois, d'après le quotidien *Le Soleil*. Il s'agirait de travaux visant à transformer deux de ses navires. Déjà, le chantier est à confectionner les plans et devis nécessaires à de tels ouvrages.

Dubé. Le président de la CSN, Marc Laviolette, s'est également réjoui de l'intervention du ministre Boudria, « qui a renversé la vapeur dans ce dossier ».

Autres contrats

D'autre part, les Industries Davie viennent d'annoncer que le chantier réparera le navire américain *Lake Carling* et

le traversier *Catherine-Legardeur*.

La Davie serait aussi en bonne position pour décrocher les travaux de transformation du navire de recherches de l'Université du Québec à Rimouski.

Administré par un syndicat, le chantier est à la recherche d'un acquéreur.

Front commun des personnes assistées sociales du Québec

25 ans de luttes et de dignité

Benoit Aubry



(FCPASQ) organise diverses manifestations.

À l'occasion de ses 25 ans d'existence, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec

En plus du lancement d'un livre (voir texte ci-dessous), le 20 mars, il invite les personnes assistées sociales à célébrer, le 11 mai à Montréal, le « droit à la dignité et à la citoyenneté ». À l'automne se tiendra une journée pancanadienne de réflexion

« sur la reconnaissance de la condition sociale comme motif analogue de discrimination ».

« Avec peu de moyens (...) le FCPASQ est devenu une voix politique, une conscience dérangeante. Il représente aussi l'espoir des milliers de citoyens et de

citoyennes qui se retrouvent à l'aide sociale mais refusant l'exclusion, la pauvreté et l'oppression, revendiquent qu'on cesse de les priver de leur droit à la citoyenneté et à la dignité », note un porte-parole du mouvement.

Lecture

L'histoire du Front commun des personnes assistées sociales du Québec

Henri Goulet

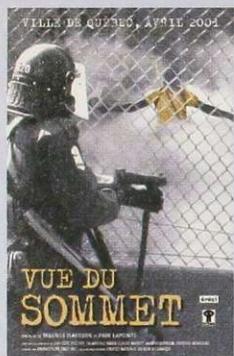
Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) a été fondé en 1974, l'aboutissement d'un patient travail d'enracinement de la part des premiers partisans de l'animation sociale, très à la mode durant les années 1960. Il faut savoir gré à Evelyn Dumas, auteure d'un classique en histoire orale au Québec — *Dans le sommeil de nos os*, publié en 1971 — d'avoir repris la plume pour nous tracer l'histoire d'un groupe qui a joué un rôle déterminant dans la lutte pour la reconnaissance des droits des personnes assistées sociales au Québec.

Tout au long de ce récit, peut-être un peu trop institutionnel, Evelyn Dumas trace l'histoire des luttes menées par les assistés sociaux pour un revenu décent, le droit au logement, au travail, à l'éducation et à la santé. Elle fait ressortir de façon éloquente l'imagination et la créativité qui caractérisent toujours les moyens d'action privilégiés. En brûlant les comptes de taxe d'eau en pleine rue, le Front commun s'est donné une crédibilité qui a traversé le temps. Il a aussi réussi l'exploit de faire passer à l'histoire des souvenirs comme les *Boubou-Macoutes*, les *SCRAP-Paradis*, ainsi que l'écuyer Bourbeau, richissime ministre de la pauvreté.



Evelyn Dumas, *Histoire du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, 1977-2002*, Montréal, publié par le FCPASQ, 127 p.

Un documentaire de Magnus Isacson **Le Sommet de Québec, des deux côtés de la clôture**



À la veille de la rencontre des ministres du Travail du G8, qui se tiendra à Montréal du 25 au 27 avril, l'ombre du Sommet de Québec refait surface. On sait que cet événement a marqué une étape importante dans la concrétisation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) d'une part, tout en subissant la vive opposition d'une population aux aguets, au projet tel que présenté, d'autre part.

Dans ce contexte, ne serait-ce que pour nous remémorer les enjeux d'une mondialisation qui tente d'assujettir l'être humain aux intérêts financiers d'une minorité d'individus, le documentaire *Vue du Sommet*, du réalisateur Magnus Isacson, tombe à point. Sous sa direction, un collectif formé de sept cinéastes a capté l'angoisse et les passions des forces en présence, des deux côtés de la clôture, en suivant principalement six personnages.

D'abord présenté à l'UQAM dans un amphithéâtre bondé, le documentaire sera aussi diffusé à Télé-Québec, le 22 avril, à 21 heures. S'il faut se fier aux réactions spontanées et fréquentes des étudiants qui le visionnaient en première, il ne fait pas de doute que *Vue du Sommet* replonge le spectateur dans l'ambiance surexcitée de ces trois journées historiques vécues à Québec au printemps 2001, l'odeur suffocante des gaz en moins.

www.onf.ca/vuedusommet

B.A.



Photo : Jacques Nadeau

Service de syndicalisation de la CSN

Montréal : 1 800 947-6177

Québec : 1 877 906-0202

syndicalisation@csn.qc.ca

Les CLSC de Montréal manquent de carburant **70 M\$ requis pour l'aide à domicile**

Au nom du Regroupement des CLSC de Montréal, la présidente, Mme Cécile Légaré, a vivement interpellé le gouvernement du Québec pour qu'il débloque un montant de 70 M\$ sur quatre ans pour l'aide à domicile. L'an dernier, le Regroupement avait évalué à 100 M\$ les besoins des CLSC pour l'aide à domicile. Ils en ont reçu 1,5 M\$.

Cette demande est fondée sur les résultats d'une étude très étoffée des soins à domicile sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. Pour Joëlle Khalfa, responsable de cette étude, pas moins de 20 pour cent des services jugés essentiels ne peuvent actuellement être donnés. Ce manque flagrant de ressources impose une charge beaucoup trop lourde aux aidants naturels et laisse pas moins de 3000 personnes en attente de services. De plus, les CLSC se doivent d'offrir, en toute priorité, les services aux personnes post-opérées ou post-hospitalisées. À cause du virage ambulatoire, cette clientèle est en hausse, elle nécessite une présence accrue, mais comme l'indique

Carte à puce **Débat réclamé**

La Coalition Solidarité Santé réclame à son tour un débat public portant sur les véritables buts poursuivis par l'instauration d'une carte à puce en santé. Dans son numéro du 1^{er} mars, *Nouvelles CSN* avait publié un dossier à ce sujet.

B.A.

Céline Légaré : « la machine est prête à aller plus loin ; il ne lui manque que le carburant ! »

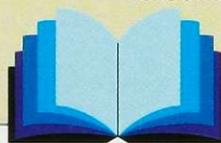
H.G.



Joëlle Khalfa, responsable de l'étude sur les soins à domicile



Cécile Légaré, présidente du Regroupement des CLSC de Montréal



À vos livres

Nouvelles CSN 2001 Édition spéciale

Vos problèmes de rangement sont maintenant réglés avec la version reliée de *Nouvelles CSN*. Commencez votre collection avec la première parution du millénaire de cette édition spéciale de *Nouvelles CSN 2001*. Un instrument de référence fort utile, notamment pour les syndicats.

NOUVELLES CSN
2001

Disponible chez votre libraire préféré

1601, av. De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5

Documentation@csn.qc.ca

(514) 598-2151

Coût : 25 \$

Frais de poste :

5 \$ (Montréal)

6,50 \$ (autres régions)

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Numéro de syndicat : _____

Je désire recevoir _____ exemplaires de

Nouvelles CSN 2001, édition reliée

svp facturer

ci-joint paiement

Cri du cœur d'un spécialiste de la forêt québécoise

Enjeux colossaux et bilan désastreux

Fondées en 1992, les Éditions Écosociété viennent de rééditer *Les vrais maîtres de la forêt québécoise*, de l'ingénieur forestier et journaliste Pierre Dubois*. Originaire de Rivière-à-Pierre, située dans la partie nord du comté de Portneuf, il en a gardé un attachement et un enga-

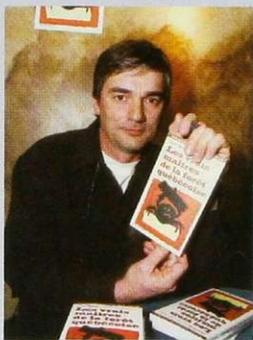


Photo : Alain Chagnon

gement profonds envers la forêt, toujours considérée comme notre plus grande richesse naturelle. À titre de journaliste, il s'est consacré durant 10 ans aux questions forestières. Désireux d'analyser en profondeur les conditions qui mettent en péril la pérennité de cette ressource qu'on croit inépuisable (les mythes ont la vie dure), cela l'a conduit à écrire *Les vrais maîtres de la forêt québécoise*, livre publié pour la première fois en 1995. « Sans lui, *L'erreur boréale* n'aurait pu être qu'une plainte approximative », écrit Richard Desjardins, qui préface à nouveau son livre. À l'occasion du lancement, à Montréal le 26 mars, Pierre Dubois a confié que « cette seconde édition, qui contient de nouvelles informations et va beaucoup plus loin, vise toujours à faire la démonstration que nous restons collectivement à genoux devant une industrie qui surexploite la forêt québécoise, les ruraux et les travailleurs québécois ».

« J'ai l'impression d'y raconter toute ma vie », dit-il, lui qui, malgré tout, demeure optimiste, notamment à cause du vaste débat public qu'a soulevé le film de Desjardins et de son camarade Robert Monderie.

M.C.

*Depuis juin 2001, Pierre Dubois est conseiller syndical au Service des communications de la CSN (Information).



La santé n'est pas à vendre

Manifestation devant la commission Romanow



Photo : Michel Giroux

« Pour ne pas retourner un demi-siècle en arrière, c'est à nous de défendre nos droits ! »

Une invitée de marque a fait sa marque à la manifestation organisée par la Coalition solidarité santé lors du passage de la commission Romanow à Montréal le 26 mars. Madeleine Parent, 84 ans, est venue rappeler aux manifestants qu'avant l'instauration du système public de santé, un malade ou un accidenté devait payer un montant en rentrant à l'hôpital et le reste en sortant, d'où la grande misère pour tous ceux qui ne pouvaient pas déposer l'argent au bureau d'accueil. « Je suis venue dire à M. Romanow que la priorité est aux programmes sociaux et que ce n'est vraiment pas la population qui veut revenir à ce qu'on a connu durant les années 1940 et 1950. Ce sont nos gouvernements, engagés avec M. Bush, milliardaire du pétrole, dans une guerre inutile, qui gaspillent de l'argent au détriment des programmes sociaux. » H.G.

Photo : Archives CSN

Le PAE a eu peu d'influence à la FEESP

Forum sur le Programme d'accès à l'égalité

À l'occasion du conseil fédéral de la Fédération des employées et employés de services publics, qui aura lieu du 24 au 26 avril à Drummondville, le comité de la condition féminine de la FEESP-CSN organise un forum sur le Programme d'accès à l'égalité pour les femmes élues (PAE).



L'adoption d'un PAE à la CSN, ayant pour objectif l'atteinte d'une représentation équitable des femmes à tous les paliers décisionnels du mouvement, remonte à 1995. Dans le prolongement de cet effort, la FEESP avait adopté son propre PAE deux ans plus tard. La fédération comptait alors 58 pour cent de femmes dans ses rangs mais leur présence dans les instances décisionnelles n'atteignait que 35 pour cent.

Constatant que le PAE a eu peu d'influence sur l'accession des femmes à des postes de décision, le comité de la condition féminine espère que le forum permettra de dégager des solutions. Selon son analyse, des mesures doivent être mises en place au niveau local puisque la participation des femmes à la vie syndicale naît à ce palier. L'élaboration d'un guide pratique est déjà prévu à leur intention.

B.A.

IL Y A 32 ANS...



L'occupation du St. Bernard Fish and Game Club de Saint-Alexis-des-Monts s'est avérée un temps fort de la lutte pour la socialisation des clubs privés de chasse et de pêche au Québec. Cet instantané a été capté par le photographe Jean-Louis Frund le 24 juin 1970.

La m... page blanche

On l'appelle le syndrome de la page blanche, le cauchemar de la page blanche ou, plus trivialement, la m... page blanche. Il s'agit, en fait, de l'amorce souhaitée pour se lancer dans la rédaction d'un texte.

Lorsque vient le moment de rédiger, que ce soit un rapport de comité, une présentation de recherche, un compte rendu de négociation ou un mémoire, on voudrait bien mettre une touche d'originalité, dès le départ, pour susciter l'intérêt de l'auditoire ou du lectorat. Mais comment ? Trop souvent, en effet, le texte débutera par un « le x du mois de... », l'assemblée générale nous mandatait pour... » qui manque un peu d'allant et nous ramène à la formule consacrée de nos contes d'enfants : il était une fois... Ne vous culpabilisez pas, même les journalistes succombent parfois à la tentation.

Comment faire alors pour s'aider à démarrer un texte et lui donner du corps ? Quelques trucs peuvent contribuer à alléger la crainte ressentie au moment de s'installer devant l'ordinateur pour pondre la prose impatientement attendue par ses pairs.

L'automatisme

Les écrivains automatistes laissent planer leur imagination sans chercher de rapport direct avec le sujet qu'ils désiraient développer. Ce qui semble débridé au départ chemine ensuite vers l'objet du texte. Par exemple, un rapport sur l'épuisement au travail pourrait débuter comme suit : « Pour la troisième journée de suite, il pleut sur la ville, les phares des voitures défilent devant ma fenêtre se reflétant sur l'asphalte mouillée. Juste de songer à mettre le nez dehors donne des frissons. Comme frissonne la personne à l'idée de retourner au travail quand elle est au bord de la dépression en raison de la lourdeur de la tâche qui l'attend et qui, de jour en jour, lui pèse toujours plus lourd sur les épaules et le moral... »

L'impressionnisme

Autre procédé : l'impressionnisme. Qu'est-ce que je ressens face au sujet ? Quand vient le temps de dresser un bilan sur les activités de la dernière année ou d'un mandat, le réflexe naturel est de le présenter par ordre chronologique, à partir du début. Pourquoi alors ne pas identifier le moment fort de la séquence et en relater les événements à l'origine et en découlant ? Par exemple, un rapport d'activités de conseil central peut se lire comme suit : « Le secteur du ... a vécu des mois de turbulence qui ont drainé des efforts exceptionnels de la part de nos membres et demandé une mobilisation hors du commun, ce qui manifeste bien notre volonté d'améliorer notre sort commun... »

Plus simplement, quand vient le temps d'écrire au lieu de penser « songé », il suffit de penser « vécu » et les mots pour le dire nous viennent naturellement, avec un peu d'effort, évidemment.

Yvan Sinotte

Annexair

C'était dans l'air. On en parlait, en catimini bien sûr, mais maintenant c'est chose faite : les 23 travailleurs de la compagnie Annexair, à Drummondville, ont adhéré à la CSN le 13 janvier. Sonnée par l'annonce du dépôt de la requête, l'entreprise spécialisée dans la conception d'échangeur d'air avait mal réagi en congédiant deux travailleurs. Soutenus par la centrale syndicale et forts de la solidarité des autres employés, nos deux camarades ont pu reprendre leur travail avec pleine compensation salariale.

Un CPE à Montréal

Elles ont fait le saut avec la CSN : les 20 travailleuses du Centre de la petite enfance Les petits lapins, à Montréal (arrondissement Verdun). Elles rejoignent le Syndicat des travailleuses et des travailleurs en garderie de Montréal (CSN). C'était le 7 mars dernier.

Ambulance 416

Décidés et pressés d'améliorer leur sort, les 14 employé-es techniciens ambulanciers d'Ambulance 416, à Plessisville, ont fait appel à la CSN pour défendre leurs intérêts professionnels. Le 14 mars, le Rassemblement des employé-es techniciens ambulanciers du Centre du Québec (CSN) a déposé une requête en accréditation syndicale pour les représenter.

Transport**Cooper Odaban**

Le Syndicat national du transport routier de la CSN (SNTR-CSN) poursuit sa route : une dizaine de chauffeurs de camion à l'emploi de la compa-



gnie Transport Cooper Odaban ont signé leur carte de membre. Située sur la réserve autochtone Waswanipi, au Nord de Lebel-sur-Quévillon, la compagnie fait appel uniquement à des membres de la communauté amérindienne. Les camionneurs transportent les matières résiduelles du bois provenant de la scierie Nabakatuk de la même communauté. La requête en accréditation a été adressée au ministère du Travail du Québec le 8 mars. L'arrivée de ce nouveau groupe porte à six le nombre d'unités de négociation et à 250 le nombre de membres que le SNTR-CSN compte pour la seule région de l'Abitibi.

Ruby Foo's

Affectés à la comptabilité et à la réception de l'hôtel Ruby Foo's, à Montréal, les trois auditeurs de nuit ont signé leur carte de membre de la CSN en mars. Ils rallient ainsi les rangs du syndi-

cat CSN de cet établissement qui représente, depuis 1993, les autres employé-es : bagagistes, équipiers, préposées aux chambres, préposé-es à l'entretien ménager, réceptionnistes, téléphonistes, etc.

Des CPE au Sag.-Lac

En mars, les employées du Centre de la petite enfance (CPE) La souris verte, à Jonquière, et celles du CPE Les petits cailloux, à Saint-Ambroise, se sont jointes au Syndicat des travailleuses des CPE du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSN). Celui-ci se renforce avec l'arrivée de 32 nouveaux membres.

Ils sont des nôtres

Les syndicats CSN suivants ont reçu leur certificat d'accréditation : Le Patro Le Prévost et le Centre de la petite enfance Les petits lutins de Roussin, tous deux situés à Montréal.

Michel Crête

Hommage à Noël Lacas

Le Conseil central de Lanauidière (CSN) a salué, le 11 mars, la contribution exceptionnelle de Noël Lacas à l'action syndicale au cours des 50 dernières années. En 1952, le tout jeune conseil central l'a embauché comme conseiller syndical. C'est à ce titre qu'il s'est particulièrement impliqué dans les négociations du secteur public et des agents de la paix en institutions pénales du Québec. Noël Lacas est retraité depuis 1984. On reconnaît, de gauche à droite, les membres du comité exécutif du conseil central : le vice-président Jean-Claude Brière, le président Daniel Tessier, le secrétaire Jean-Paul Pelletier, Noël Lacas, le vice-président Marc Corriveau, la conseillère syndicale Isabelle Lacas, la trésorière Cécile Croze, la vice-présidente Luce Gervais et le vice-président Alain Longpré.

M.C.

Effets destructeurs de la violence psychologique

Photos: Alain Chagnon



Plus d'une soixantaine de personnes des réseaux syndicaux d'entraide se sont rendues à la CSN, à Montréal, le 27 mars, pour assister à une conférence de Dominique Bilodeau, portant sur la violence psychologique en milieu de travail. La conférencière a su capter l'intérêt de son auditoire en traitant en particulier du « mobbing ». Selon ce phénomène, des individus deviennent bouc-émissaires et sont, sans raison apparente, victimes de persécution. « Au bout de six mois, des petits gestes répétitifs posés contre une personne peuvent conduire celle-ci à la destruction et l'obliger à abandonner son travail ou à prendre un congé pour épuisement professionnel », explique Michel Lefebvre, personne ressource de la CSN à Montréal et en Montérégie. Militant libéré dans le cadre d'un programme financé par

Centraide, Michel Lefebvre, un agent de relations humaines du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, doit organiser une autre conférence à Saint-Hyacinthe. Responsable de

ce dossier relevant maintenant de la santé-sécurité au travail, le président de la CSN, Marc Laviolette, a participé à la rencontre.

M.C.

Mode de scrutin inéquitable



Le 25 mars une délégation du Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN), à laquelle s'était joint Marc Laviolette, rencontrait le ministre Jean-Pierre Charbonneau, responsable de la réforme du mode de scrutin et de la réforme parlementaire. Les représentants du MDN devaient insister sur l'urgence de modifier notre mode de scrutin que l'on ne peut qualifier que d'inéquitable puisqu'il n'assure pas que les votes des électrices et électeurs soient d'égale importance.

Dans les écoles de la CSDM

75 nouveaux postes de secrétaire

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) annonçait le 27 mars une enveloppe budgétaire supplémentaire de 1,4 million de dollars. « Cela représente 75 nouveaux postes de secrétaire dans les écoles de la CSDM », explique Ginette Allie, présidente de l'Association professionnelle du personnel administratif (APPA). Cette organisation syndicale compte 6000 membres et est affiliée à la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN). En plus de contribuer à réduire la lourdeur de la tâche des secrétaires d'école, les mesures annoncées permettent de stabiliser le personnel administratif pour chacune des écoles.



P.D.

« Mr. Underground »

Au cimetière d'Arlington vient d'être inhumé celui que les Américains surnommaient Mr. Underground. Vernon Walters avait 85 ans. Sept présidents ont bénéficié des conseils de ce polyglotte très discret, de cet aristocrate rompu aux usages diplomatiques. La trajectoire de l'ex-sous-directeur de la C.I.A. passe par Téhéran en 1953 lors de la chute de Mossadegh et de l'ascension du Shah que la Révolution islamiste chassera en 1979. Commence alors une époque peu glorieuse pour Washington qui doit subir l'assaut de son ambassade et une longue prise d'otages. V. Walters se trouve au Brésil quand s'y installe la dictature militaire en 1964. Quand s'écroule le mur de Berlin, en 1989, il a rang d'ambassadeur en Allemagne.

S'agit-il d'un héros ? Il fut surtout un artisan de ce que la puissance américaine juge bon d'imposer comme comportement à ses « partenaires » ; un penseur des représailles qu'elle met en branle



lorsque des pays comme le Nicaragua se montrent réticents aux volontés impériales.

En janvier dernier, en entrevue à un journal argentin, Vernon Walters, demeurant fidèle à lui-même, estimait que la guerre contre le terrorisme « est une guerre sans fin », une guerre contre ceux qui s'opposent à la civilisation moderne et qui pensent que « nous sommes (les Américains) l'incarnation de tous les maux ». Cet ancien expert des services du renseignement fait valoir que dans le conflit en cours, l'information est un enjeu majeur. Nos envoyés spéciaux sont le plus souvent autorisés à filmer là où l'Armée les guide ; rares sont les chaînes qui identifient clairement que

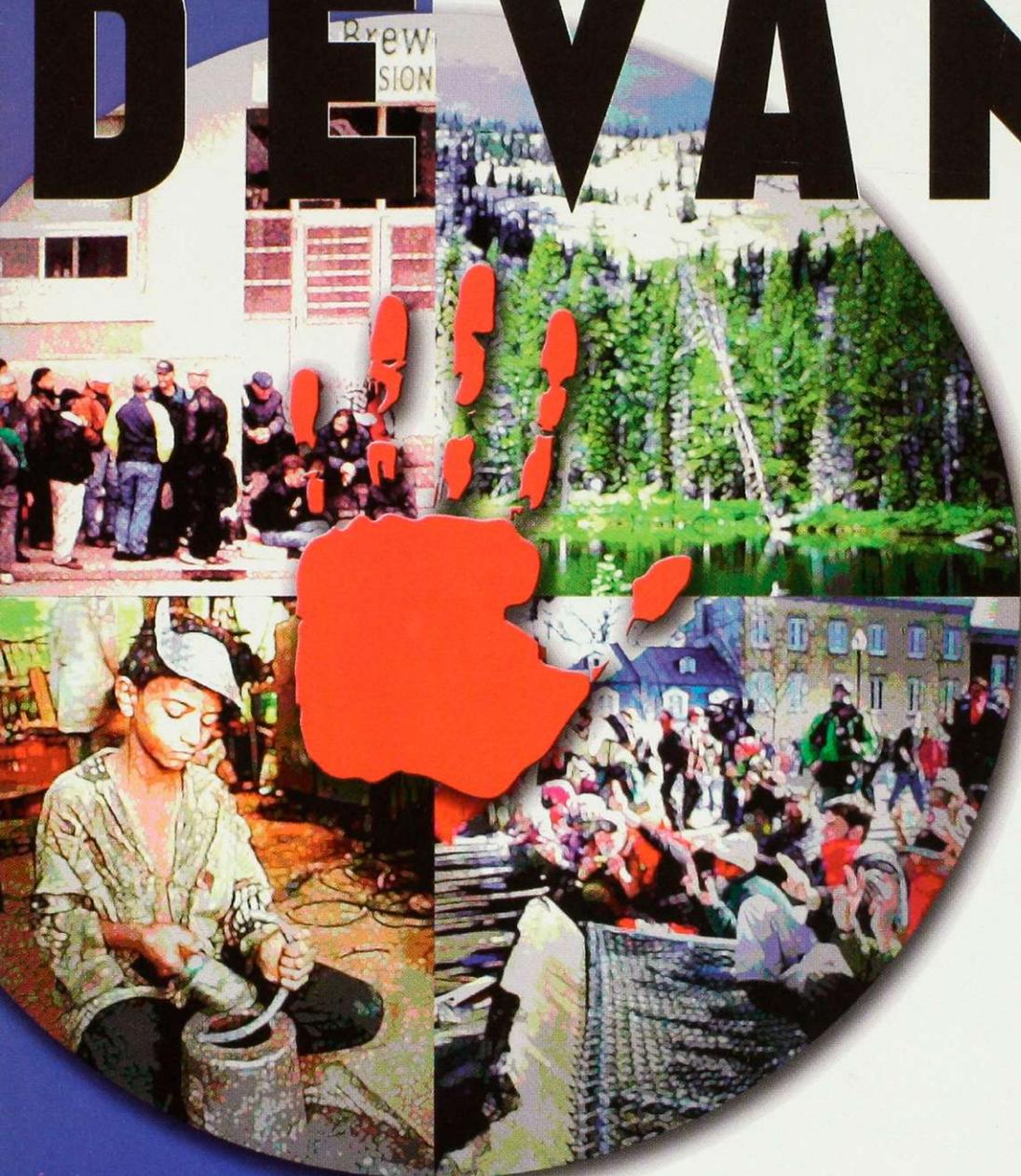
les services de presse du Pentagone ont aidé à réaliser leurs reportages.

Changement tranquille

Le Portugal n'a pas la coutume de changements brusques. Il y a bien eu dans les années 70 la Révolution des œillets marquant la fin de 48 ans de « salazarisme ». Aujourd'hui, le rythme de l'électorat a cessé d'être fébrile — taux d'abstention de près de 38 pour cent lors des élections générales anticipées du 17 mars. Un petit jeu de bascule a fait perdre au Parti socialiste d'Antonio Guterres (démissionnaire) 20 sièges et fourni au Parti social-démocrate 21 sièges de plus qu'aux élections d'octobre 1999. Pas de majorité absolue. La coalition que devra négocier le nouveau premier ministre, José Manuel Durão Barroso (PSD) — qui a reçu l'appui du premier ministre espagnol José M. Aznar — devrait se réaliser avec un petit parti de droite. Lisbonne attend un choc fiscal et un début de décentralisation du pouvoir.

Clément Trudel

DROITS DEVANT



ICI ET AILLEURS

**La vraie sécurité
passe par
le respect
des droits
fondamentaux**

**La verdadera
seguridad pasa
por el respeto
de los derechos
fundamentales**

**True security
shall only be
achieved through
respect of
fundamental
rights for all**

Manifestation 1er mai 2002

Rassemblement à 18 h 30

Parc Lafontaine, angle Cherrier

Fête au Medley

À compter de 20 h

1170, rue St-Denis

**1er
mai
2002**



SFGQ



Pour connaître les activités du 1^{er} mai dans les autres régions, consultez votre conseil central.